Image not found or type unknown

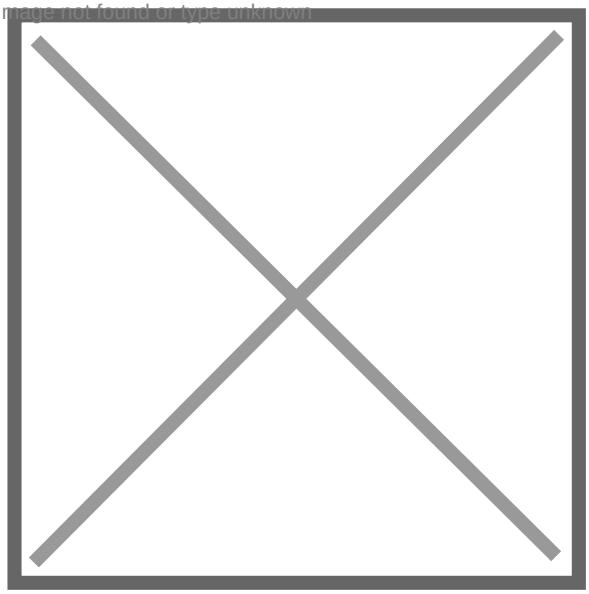

Demande infos suite à une séparation d'une union libre

Par **mary78**, le **03/07/2016** à **12:41**

bonjour Maître

je sollicite votre intention concernant ma situation, c'est que je viens de me séparer de mon copain depuis 1 an ,d'où on a vécu en union libre.
Nous avons une fille de quatre ans, qui a la double nationalié comme moi (française et indienne), j'ai l'habitude de voyager avec ma fille seule sans son père, avec ma famille (parents, frères et soeurs) les années précédente.
Cette année je compte me rendre comme d'habitude en Inde avec ma fille puis avec ma famille.
Le problème c'est que j'ai peur que Monsieur ma bloque au niveau de l'immigration (genre il déclare que je fais un enlèvement).
Je ne sais pas comment me renseigner avant de prendre les tickets d'avion afin d'éviter la perte d'argent.
De plus il n'y a pas de jugement du tribunal des affaires familiales entre nous ,le jugement arrive en septembre 2016, il y a juste une mise en place d'un protocole avec les droits classique que nos avocats respectifs ont effectués pour eviter les conflits.
Donc que dois-je faire ???est ce que j'aurai besoin de l'autorisation de son père pour ce voyage ??
Veuillez agréer, Madame le Maitre , Monsieur le Maitre , l'expression de mes salutations distinguées.

Par **cocotte1003**, le **03/07/2016** à **19:56**

Bonjour, non si le père veut s'y opposer, il devra saisir le tribunal en référé maintenant. Vous avez tous deux l'autorité parentale et aucune obligation de vivre ensemble, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés